



Contrat de bail en Angleterre

Par **Amandine25**, le **20/05/2014** à **16:32**

Bonjour,

Je suis française et étant étudiante en Angleterre cette année, j'ai du me loger là bas. Je suis arrivée sans logement, et j'ai signé un contrat de 12 mois (dont je n'ai pas compris toutes les clauses, mon niveau d'anglais étant très moyen, l'agent en étant bien conscient) dans une colocation étudiante. Avant de le signer, j'ai demandé à l'agent de me réduire la durée du contrat, celui-ci à refusé sous prétexte que dans cette maison, il y avait uniquement des contrats de 12 mois. Or, certains de mes colocataires avaient des contrats identiques au mien, à l'exception d'une durée de 9 mois. Ayant fini mon année universitaire en Avril, je suis rentrée sans payer le reste de mon bail. L'agent m'a envoyé un message sur Facebook aujourd'hui en me demandant de payer, sinon il engagera des poursuites contre moi. Je me demande donc quels genres de procédures, surtout que je suis insolvable, qu'il y a dol, et sans compter les menaces de sa part ainsi que ses fraudes pour ne pas payer la "council tax".

Merci d'avance.